

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE d'ENNERY



Le CFU, qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG), constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales — extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2025.

Cette note sera également disponible sur le site internet de la commune.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de la section :

Dépenses	BP 2025	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 — Charges à caractère général	1 377 400,00	1 023 899,44	74,34 %
012 — Charges de personnel	854 571,08	785 187,91	91,88 %
014 — Atténuation de produit	180 000,00	6 844,00	3,80 %
022 — Dépenses imprévues	0,00	0,00	
023 — Virement à l'investissement	800 610,74	0,00	0 %
042 — Écritures d'ordre	0,00	56 670,00	
65 — Autres charges de gestion courante	382 302,03	356 702,60	93,30 %
66 — Charges financières	20 337,08	20 337,08	100,00 %
67 — Charges spécifiques	2 000,00	0,00	66,28 %
68 — Dotations amortissement et provisions	4 591,26	3 630,80	79,08 %
TOTAL	3 621 812,19	2 253 271,83	62,21 %

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- l'entretien des voiries,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les publications
- les prestations de services effectuées,

- les salaires et charges du personnel municipal, - les charges financières – les opérations d'ordres (principalement amortissements) – Les virements à l'investissement.

- les subventions versées aux associations
- les indemnités et la formation des élus

- les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 2 253 271,83 euros.

2 196 601,83 sans les opérations d'ordre et de transfert de section.

D Les recettes de la section :

Recettes	BP 2025	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
013 — Atténuation charges (remboursements arrêts travail)	10 000,00	9 414,43	94,14 %
042 — Opérations d'ordre	0,00	0,00	
70 — Produits des services	59 323,00	81 017,51	136,57 %
73 — Impôts et taxes	751 497,00	749 175,78	99,69 %
731 — Fiscalité locale	1 755 907,00	1 774 172,00	101,04 %
74 — Dotations, subventions et participations	129 704,30	148 243,30	114,29 %
75 — Autres produits de gestion courante (locations)	132 813,00	161 959,29	121,95 %
76 — Produits financiers (parts sociales)	0,00	11,36	
77 — Recettes spécifiques (remboursements assurances ...)	0,00	268,19	
TOTAL de L'EXERCICE	2 839 244,30	2 981 191,06	105,00 %
R02 Affectation résultat 2024	782 567,89	782 567,89	100,00 %
TOTAL GENERAL	3 621 812,19	3 763 758,95	103,92 %

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie, cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **3 763 758,95 euros**. (y compris l'affectation de l'excédent précédent). **idem** sans les opérations d'ordre

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2024

- Taxe sur le foncier bâti : 34,5 % (**Pour information la moyenne départementale 2023 est de 40,99%**) avec rétrocession de 663 389 € à l'Etat.

(cette rétrocession correspond à des impôts payés par les habitants d'Ennery et reversé à l'Etat car notre taux de taxe d'habitation était trop faible par rapport à la moyenne !)

- Taxe sur le foncier non bâti : 41,44 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,77 %

-Les dotations versées par l'Etat (en baisse régulière)

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population ou aux commerçants (garderie, cimetière, loyers, commerces ambulants)

> Conclusion sur la section de fonctionnement

Année stable par rapport à l'année 2024 pour le fonctionnement.

Les changements d'habitude de travail se sont pérennisés et les effectifs de la garderie et la cantine ont été impactés. La baisse des ventes de Produits est maintenant durable depuis 3 ans.

Attention : le prestataire Elixor n'a pas facturé un des 12èmes de la participation de la commune. Il y en aura donc sûrement 13 l'an prochain.

L'inflation et les hausses de tarifs de l'énergie nous impactent toujours. Les hausses se sont stabilisées par rapport à 2023 pour les repas et l'énergie (et redescendent très légèrement).

La majorité de nos contrats d'entretien continuent à être revus à la hausse chaque année.

Nous avons subi une hausse des tarifs des assurances et les annonces sont aussi inquiétantes pour les années à venir.

Pas d'augmentation des impôts fonciers cette année et nous ne compensons pas les différentes augmentations subies.

Notre rigueur à tous les niveaux nous a permis de maintenir d'excellents résultats. La masse salariale, si elle évolue pour faire face aux nouvelles tâches qui incombent aux communes, est contenue (un pic cette année avec une embauche temporaire en assistance à l'accueil et une personne de plus aux services techniques).

Le résultat :

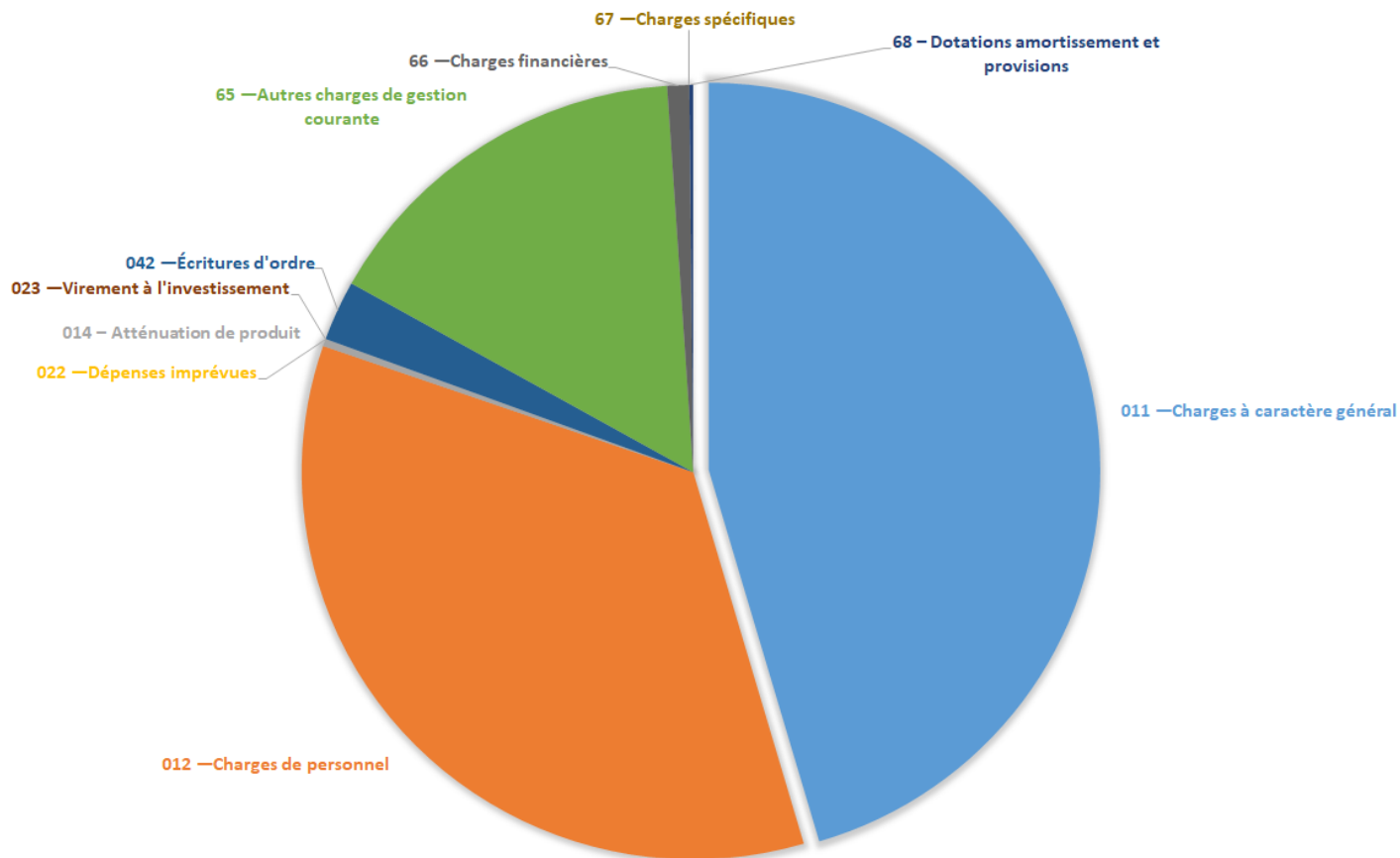
L'épargne brute (recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels - dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 1 453 289,84 €.

La capacité d'autofinancement (recettes réelles fonctionnement hors opérations d'ordre - dépenses réelles fonctionnement hors opérations d'ordre) est de 1 567 157,12€ en baisse d'environ 24 229,55 €, ce qui est normal vu les hausses de tous les contrats, fluides ... et la stabilité des impôts.

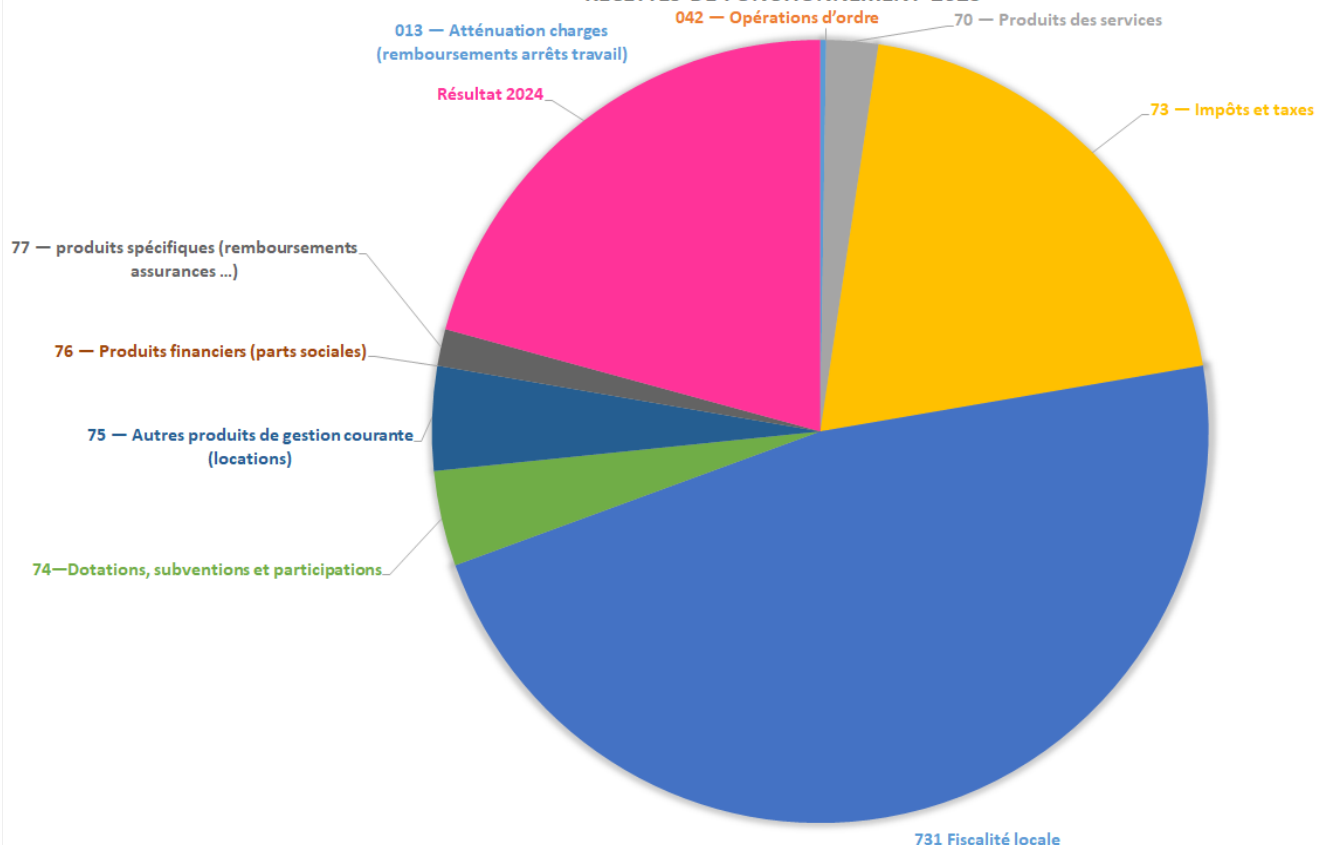
Le résultat global de l'année 2025 isolée (sans l'excédent 2024) est de 727 919,23 € contre 880 429,93 en 2024 soit un résultat en nette baisse.

Le résultat 2025 cumulé est de 1 510 487,12 € contre 1 621 387,11 en 2024 soit 110 899,99 € de moins.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



II. La section d'investissement

> Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes :

Les recettes dites patrimoniales, telles que le FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

> Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le volume total des recettes d'investissement est de 1 161 469,45 €.

Les principales recettes sont :

- Affection de Résultat fonctionnement N-1 pour 838 819,22 €
- Ventes immobilières et autres opérations patrimoniales 10 550,42 € (avance Colas)
- Dons 18 174,90 (Mausolée)
- Subventions diverses 628 352,59€
- FCTVA (Fonds de compensation TVA) pour 190 496,09 €
- Taxe d'aménagement pour 40 142,82 €
- Emprunts & cautions : 354 € (entrée locataire)
- Amortissements et régularisations : 0 €
- Virement depuis la section : 56 670 € (opérations d'ordre suite vente foncier)

A ces recettes s'ajoute le résultat d'investissement 2024 de 622 436,37 euros soit un montant global de 2 405 996,41 euros.

A noter que ce total n'intègre pas les crédits reportés (ou restes à réaliser), c'est-à-dire les montants inscrits au budget 2025 mais dont les subventions ou recettes n'ont pas encore été perçues en 2025, soit 1 235 995,19 €.
(travaux effectués ou programmés)

Le volume total des dépenses d'investissement est de 1 161 469,45 €.

Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

- Opérations d'ordre et patrimoniales : 10 550,42 € (avance Colas)
- Remboursement emprunts (part capital) et cautions : 65 346,02 €
- Immobilisations incorporelles : 5 964,00 € (études pré travaux, annonces ...)
- Immobilisations corporelles : 85 114,89 (terrains Nehlig, rénovation cours de Tennis, remplacement téléphonie et internet, places handicapés au cimetière, sécurité incendie, panneau scores basket, tondeuses, informatique, mobilier écoles, four et étuve club 3^{ème} âge...)
- Immobilisations en cours : 990 150,12 (fin place Oberriexingen, club 3^{ème} âge, début rue mare et parking, foyer rural, chauffage salle du conseil début église, ...)
- Immobilisations hors opération : 4 344 € (erreur d'imputation club 3^{ème} âge, doit remonter sur la ligne précédente)

Ces montants n'intègrent pas les opérations prévues en 2025 restant encore à réaliser en 2026 et celle réalisée en 2025 non encore réglées (restes à réaliser) pour un montant de : 2 278 730,21 €.

Principalement :

- Réserves foncières
- opérations à finaliser : parking et effacement rue de la Mare
- opérations 2025 débutant en 2026 : Eglise, études salle polyvalentes ...

La section investissement dégage donc en 2025 un résultat excédentaire de : 1 244 526,96 €
(622 090,59 sans l'excédent 2024 qui était de 622 436,37)

L'année 2025 a été riche en travaux.

Le CFU 2025 ne reflète pas complètement cette réalité car de nombreux dossiers ne sont pas comptablement achevés.

Cette année nous avons principalement réalisé :

- La rénovation complète du club du 3^{ème} âge.
- des travaux de réhabilitation du foyer rural : sols de la grande salle, remise en service de la scène : sol et création sortie de secours.
- (financièrement) la réalisation d'une copie du Mausolée de Victor Thérèse Charpentier d'Ennery et son retour dans l'église.
- les études énergétiques de la salle polyvalente
- La rénovation d'un appartement à l'école
- La remplacement du chauffage des logements rue Ch de Gaulle
- La création d'un parking place de la Mare et le début des effacements rue de la Mare
- les études pour la seconde tranche de la Vidéo Protection.

III. Emprunts

La commune a trois emprunts en cours :

Un souscrit auprès du Crédit Agricole en 2016 pour l'achat de la maison Danton, transformée en cabinet médical et logement et qui a permis la création du « **chemin des écoliers** », voie de circulation douce en cœur de village.

Le montant du prêt est de 500 000 €. Il a été contracté pour une durée de 20 ans (jusqu'en 2035)

Annuité pour 2025 : capital : 24 211,69 €

intérêts : 5 776,73 €

Capital restant dû : 320 929,37 €

Un prêt de **500 000 €** souscrit en 2020 auprès du Crédit Agricole pour l'achat de la **maison Bourgeois**, pour une durée de 25 ans. (jusqu'en 2045)

Annuité pour 2025 : capital : 18 563,64 €

intérêts : 3 549,84 €

Capital restant dû : 431 293,28 €

La commune a souscrit un nouvel emprunt en 2022 :

Un prêt de **678 000 €** souscrit auprès du Crédit Agricole pour l'achat de la **boucherie et du logement**, pour une durée de 25 ans. (jusqu'en 2047)

Annuité pour 2025 : capital : 22 570,69 €

intérêts : 11 010,51 €

Capital restant dû : 617 139,74 €

Le capital total restant dû fin 2025 est de : 1 369 362,39 € soit 545,56 € / habitant (population DGF 2024 : 2510 habitants)

IV. Conclusion

Au regard des résultats de clôture au 31/12/2025, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine :

La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. La CAF est très importante cette année, avec quasiment 2 millions d'euros, notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et peu de virement à l'investissement pour cette année transitoire, entre deux contrats régionaux (CAR).

L'endettement de la commune est faible et permet de continuer à développer l'équipement de la collectivité et son patrimoine.

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.